



Communiqué de presse du 29/08/19

Mensonges du Ministre de l'Agriculture sur le principe des « retenues d'eau » !

Nous réagissons ici en bleu à un article de l'AFP relayé dans la presse nationale aujourd'hui.

« Sécheresse : le gouvernement va autoriser une soixantaine de retenues d'eau de 2019 à 2022 »

PARIS, 29 août 2019 (AFP) - Le gouvernement français va autoriser la mise en place d'une "soixantaine" de retenues d'eau sur le territoire entre 2019 et 2022 pour mieux gérer l'irrigation des terres agricoles, toujours plus affectées par les sécheresses, a indiqué jeudi le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume.

BNM : Soit le ministre ment soit il ne connaît pas son dossier.

Rien que sur le territoire de feu Poitou-Charentes, c'est au moins 87 bassines prévues selon les arrêtés préfectoraux qui sont signés ou qui vont être soumis très prochainement à enquête publique (et bien plus en tenant compte des autres projets moins avancés) - voir carte sur notre site internet : <https://www.bassinesnonmerci.fr/les-projets-de-bassines/>. On sait aussi que des projets sont également à l'étude en Bretagne (voir article de F. Nicolino pour Charlie Hebdo-juillet 2019) et en région Centre... Le ministre est très en deçà de la vérité et c'est bien plusieurs centaines de réserves (bassines aussi appelées "réserves de substitution" + retenues collinaires qui vont voir le jour) - à moins que les projets ne soient nettement revus à la baisse ?

"On ne va pas regarder la pluie tomber du ciel pendant six mois et la chercher les six autres mois de l'année", a défendu M. Guillaume sur le plateau de CNews jeudi matin.

BNM : Toujours la même rengaine: jouer sur la confusion entre eau de ruissellement et eau infiltrée.

Les retenues collinaires sont bien remplies avec de l'eau de ruissellement (récupérée par gravité dans les retenues).

Les "bassines", elles sont remplies par forage avec de l'eau des nappes profondes ou superficielles (une faible part est pompée dans les rivières - qui communiquent avec les nappes superficielles). Ces nappes sont déjà un stockage naturel où l'eau collectée a été filtrée, épurée par infiltration, et protégée dans le sol de l'évaporation et des pollutions aériennes (contrairement aux bassines qui vont dégrader, en la mettant en surface, une eau de qualité très correcte, voire potable !).

Quand M Boudaud sur TF1 déclare que l'eau sera captée "quand la nappe déborde", qu'est ce qu'il veut dire concrètement ? En remplissant avec la nappe directement, on entame une "réserve d'eau naturelle" - en vidant la nappe en hiver, on n'a aucune garantie que celle-ci se rechargera au printemps et on démarre la saison d'irrigation avec des niveaux de nappes déjà affaiblis... De plus, nous nous interrogeons toujours sur les seuils des nappes autorisant le démarrage du remplissage des réserves en hiver : permettront-ils un fonctionnement correct des zones humides en hiver et donc le bon état des cours d'eau... ?

"Il s'agit de capter l'eau de pluie, de la retenir dans des retenues "collinaires", (...) pour pouvoir la restituer après dans les sols lorsqu'il y a sécheresse", a-t-il expliqué.

Encore la même confusion, entretenue volontairement ou par incompetence, entre retenues collinaires et bassines. De plus, il faut savoir que l'eau prélevée pour l'irrigation est très faiblement restituée au milieu (moins de 50%) par rapport aux autres usages de l'eau (domestique, industriel...) étant donné qu'une grande partie de l'eau est captée par les plantes ou évaporée.

Voir cycle de l'eau sur notre fiche info : <https://www.bassinesnonmerci.fr/documents/fiche-info-grand-public/>

SCHEMA D'UNE RETENUE COLLINAIRE (source : diaporama de B. Lisan)

21

Planter en conditions arides et salines

1. Méthodes de stockage, de rétention et de conservation de l'eau (suite)

1.5bis. Lac ou retenue collinaire

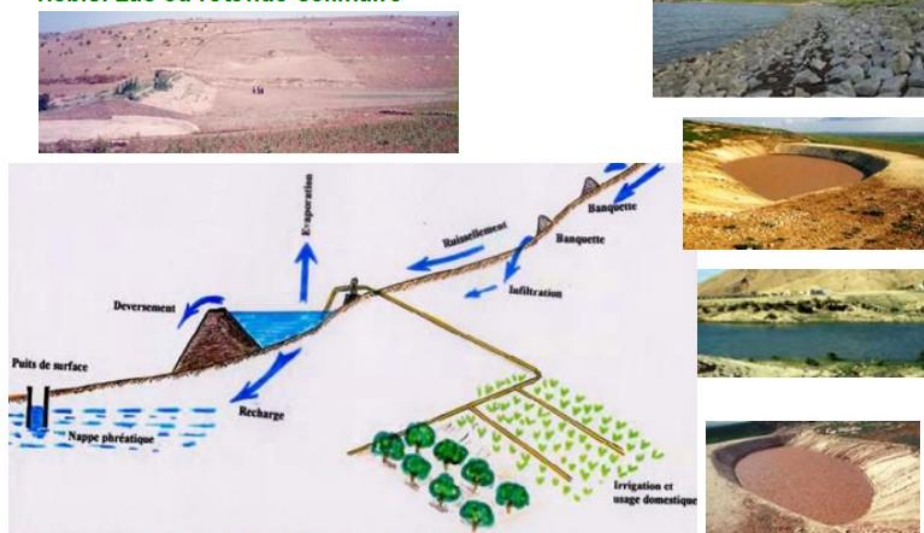
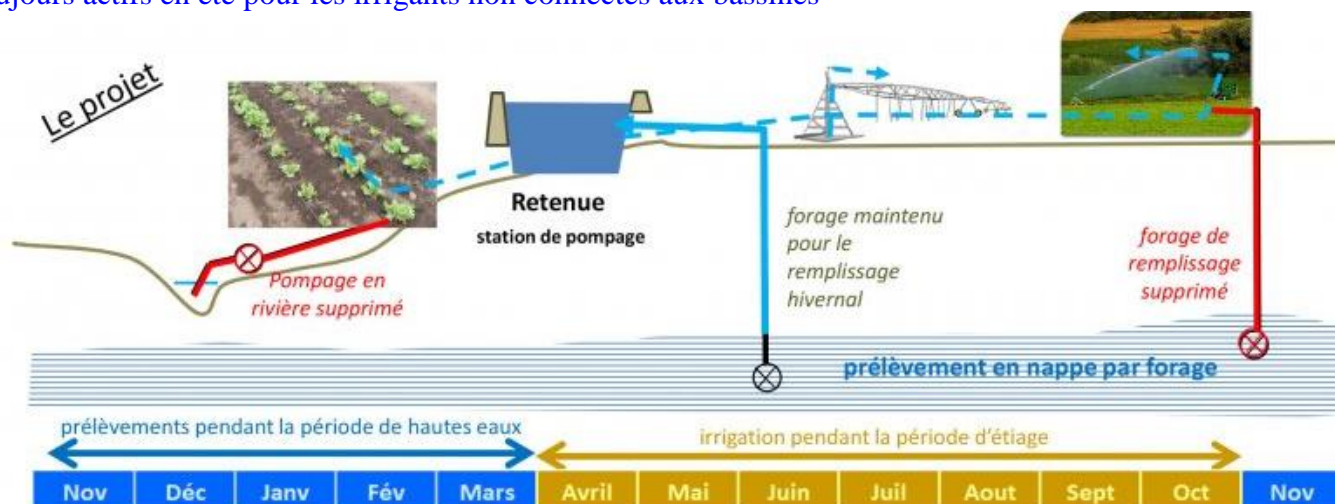


Schéma d'un lac collinaire (très semblable à un johad)

SCHEMA D'UNE BASSINES (source : Coop de l'Eau 79) – sans perdre de vue que des forages seront toujours actifs en été pour les irrigants non connectés aux bassines



Alors que ces projets sont régulièrement attaqués devant les tribunaux administratifs par les associations de défense de l'environnement, le ministre a rappelé avoir, avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, "obtenu une instruction arbitrée par le Premier ministre" pour "à nouveau faire des retenues d'eau".

Le document signé en juin lors des Assises de l'Eau, mais jamais réellement médiatisé jusqu'à présent, définit l'objectif de parvenir à 60 retenues d'eau "d'ici à 2022", et "les instructions des projets vont démarrer en 2019", a précisé le cabinet du ministre dans la matinée.

BNM : il faut que le ministère donne aux médias plus de détails sur ces "60 réserves" - où ? sur quel territoire ? mais apparemment, les 16 "bassines" et non pas retenues collinaires seraient dans la liste vu ce qui suit.

Treize projets de "bassines" dans le département des Deux-Sèvres, deux en Charente-Maritime et un dans la Vienne sont notamment contestés par des militants écologistes. Ils dénoncent un système pompant principalement les ressources des nappes souterraines et soutenant l'agriculture jugée intensive.

Les retenues vont "se faire sur des projets de territoire discutés" avec les écologistes, a affirmé Didier Guillaume, appelant au "pragmatisme" pour que l'agriculture "soit résiliente et puisse avancer".

Selon M. Guillaume, les agriculteurs utilisent "30% de moins d'eau aujourd'hui qu'il y a 10 ou 15 ans" et sont toujours plus nombreux à s'engager dans la "transition agro-écologique".

"Si on veut continuer à avoir une agriculture française, et ne pas importer (des produits agricoles, NDLR) dont nous ne voulons pas, alors il faut que l'agriculture française soit résiliente" a-t-il martelé.

BNM : Une agriculture résiliente devra nécessairement être une agriculture qui doit apprendre à faire avec moins d'eau - les projections de Météo France annoncent une réduction de la pluviométrie et du débit des rivières de l'ordre de 40 % pour certaines zones de notre région. L'eau à usage agricole doit anticiper cette réalité et diminuer ses prélèvements à proportion- aujourd'hui, 80 à 90 % des exploitations n'irriguent pas. La solution n'est pas dans le développement de l'irrigation, mais dans le changement des pratiques agricoles et de la gestion du paysage et des écosystèmes.

En 2018, "plus de 200 millions d'euros" ont été versés aux agriculteurs au titre des calamités agricoles. "Ce sera sûrement pareil cette année, voire un peu plus" a dit le ministre. "La sécheresse de cette année est plus forte que celle de l'an dernier."

BNM : Une agriculture résiliente doit favoriser l'infiltration des eaux, grâce aux couverts végétaux, à l'agroforesterie, la replantation massive de haies. Elle doit aussi adapter les cultures aux types de sols, recréer des bocages favorables aux microclimats, à la fertilité des sols et à la biodiversité...

C'est tout l'inverse qui se met en place sur notre territoire: drainage des sols dès que la moindre mare affleure dans un terrain, terres à nues en hiver, multiplication des rampes d'arrosage, incompatible avec les haies... Malgré les baisses des volumes pour l'irrigation, imposés par l'Europe et surtout par la baisse des ressources disponibles, nous observons toujours des rivières à sec, même sur des secteurs déjà pourvus de bassines !

Les mesures agricoles actuellement proposées en contre partie des bassines (protocole d'accord signé le 18/12/18 ; CTGQ validé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2019) ne sont pas, et de loin, à la hauteur de la transition nécessaire pour tendre vers l'Agroécologie, qui reste une solution efficace pour rendre l'agriculture réellement résiliente si elle est pratiquée de manière cohérente et pragmatique.

Les discussions qui ont été menées sur le territoire restent largement insuffisantes et méprisantes pour les citoyens qui en ont été écartés. Nous continuerons donc à dénoncer les incohérences de notre gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles, d'argent public... et de porter des propositions constructives pour le territoire.

Mais selon lui, "ça ne peut pas suffire". Un groupe de travail, dont les conclusions doivent être rendues "à la fin de l'année ou au début de l'année 2020", a été lancé "afin de mettre en place une assurance généralisée pour les agriculteurs", a-t-il rappelé.

Pour faire face aux conséquences des dernières sécheresses, la Commission européenne a validé le mois dernier le déblocage d'un milliard d'euros d'aides qui seront versées "de manière anticipée" aux agriculteurs en octobre au titre de la politique agricole commune (PAC).

BNM : quid du financement européen pour les bassines? En réalité, ce n'est pas la région qui finance mais bien l'Europe pour 13,5 millions d'euros pour le projet "sèvre niortaise" à condition que cela corresponde à une baisse des volumes et de la surface irriguée (c'est tout le contraire sur le dossier Sèvre Niortaise puisque la moyenne des volumes utilisés depuis 10 ans se situe entre 10,5 et 11,5 millions de m³ et qu'avec les bassines le volume global passerait à 14,7 millions de m³). Rappelons enfin que ces 16 bassines ne bénéficieraient qu'à moins de 10% des exploitations agricoles du territoire et mobiliseraient plus de 40 millions d'euros d'argent public !

Les agriculteurs ont également obtenu des dérogations auprès de Bruxelles pour permettre, dans 69 départements, de faucher des jachères pour nourrir leurs animaux.

Le Collectif citoyen Bassines Non Merci

[Lien](#) vers l'article de presse (Le Monde)